

COMMUNE DE VIC LE FESQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

Arrêté n° 26 / 2024

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le maire de Vic le Fesq,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu l'arrêté en date du 12 mars 2024 portant établissement des lignes directrices de gestion,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ARRÊTE

Article 1 : Pour l'année 2024 le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est fixé comme suit :

Nom, Prénom	Grade, Échelon, Ancienneté actuels	Promouvable à partir de
MOSCA Valentin	Adjoint Technique Territorial Echelle C1 - Echelon 05 à compter du 01/01/2024	01/04/2024

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L.522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Vic le Fesq, le 12 mars 2024.
Le Maire,



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

**ARRETE PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

Le Maire de la Commune de VERGEZE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes techniques,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4/07/2007 fixant le ratio à 100%
Vu l'arrêté n° 2021/06-01 du 12/02/2021 portant établissement des lignes directrices de gestion définissant les conditions de promotion et valorisation des parcours professionnels
Vu la délibération n°2023/114-02 du 21/12/2023 portant modification du tableau des effectifs,

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2024, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe est fixé comme suit :

NOM Prénom	GRADE ACTUEL	Date de nomination dans le cadre d'emploi	Echelon actuel	Date d'effet de l'avancement
LOUIS Céline	Adjoint technique principal pal 2 ^{ème} classe	01/09/2010	9 ^{ème}	01/01/2024
KHEMAEIS Karim	Adjoint technique principal pal 2 ^{ème} classe	01/02/2010	8 ^{ème}	01/01/2024
VEUX Cyril	Adjoint technique principal pal 2 ^{ème} classe	01/09/2009	9 ^{ème}	01/01/2024

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à M. le Président du Centre de Gestion du Gard,
- au Responsable du service de Gestion comptable de Vauvert
- Notifié aux intéressé(e)s

Notifié le :
Signature de l'agent :

Fait à VERGEZE, le 08/01/2024
Le Maire,
Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS



Madame le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet, www.telerecours.fr.